

Gestionnaire du commerce de détail CFC



(nouvelle réforme dès le 1.8.2022)



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ecole professionnelle commerciale EPC
Kaufmännische Berufsfachschule KBS

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

Index

Conditions	4
Durée de formation	4
Jours de cours	4
Frais	4
Répartition des branches	5
Formation en entreprise	5
Modalités	5
SwissSkills	6
Cours interentreprises	6
Évaluation par l'entreprise.....	6
Evaluation par l'école.....	7
Mesures pédagogiques d'appui	8
Recommandation aux parties contractantes.....	8
Procédure de qualification	9
Calcul de notes.....	9
Certificat	10
Perfectionnement professionnel	10
Notices	11

Conditions

- > Au début de l'apprentissage un contrat est établi.
- > L'apprenti/e est tenu/e de faire tout son possible pour assurer le succès de l'apprentissage.
- > Présence obligatoire aux cours professionnels.

Durée de formation

3 ans

Jours de cours

- > Pendant les trois années d'apprentissage, l'école est fréquentée un jour et demi en première année, deux jours en deuxième année et un jour en troisième année.
- > Dès la première année d'apprentissage, il est possible de suivre des cours facultatifs (anglais & allemand langue étrangère dès la deuxième année). Ces cours sont dispensés la deuxième demi-journée d'école en première année et le soir en deuxième et troisième année de l'apprentissage.

Frais

Les frais de matériel d'enseignement sont à la charge des élèves. Le montant forfaitaire (taxes de cours) pour tout autre matériel distribué aux cours de l'année s'élève annuellement à CHF 35.- pour les formations d'un jour par semaine, à CHF 45.- pour les formations de 1½ à 2 jours par semaine et de CHF 120.- si plus de 2 jours par semaine.

Répartition des branches

Nombre de leçons hebdomadaires par année d'apprentissage.

Année d'apprentissage	1	2	3
Domaine d'enseignement 1 - <i>compétence professionnelle</i>	3	3	2
Domaine d'enseignement 2 - <i>compétence économique</i>	2	4	1.5
Domaine d'enseignement 3 - <i>compétence linguistique</i>	2	2	1.5
Domaine d'enseignement 4 - <i>compétence dans la L2</i>	2	2.5	1.5
Domaine d'enseignement 5 - <i>travail en projet con. prof. & L2</i>	0.5	0.5	0.5
Domaine d'enseignement 6 - <i>travail en projet économie & L2</i>	0.5	0	0
Domaine d'enseignement 7 - <i>travail en projet économie & L1</i>	0	1	0
Technologie	1	1	0
Culture générale	1	1	2
Sport	2	2	2
Cours facultatifs (<i>Goethe B1 ou B2 / First ou advanced</i>)*		2	2
Cours (<i>Anglais</i>)	3		

* avec la possibilité d'obtenir un diplôme de langue officiel

Formation en entreprise

En cas de problème en entreprise, il faut s'adresser au Service de la formation professionnelle ou auprès de la Commission d'apprentissage (tél. 026 305 25 00).

Modalités

Au cours de la première année d'apprentissage ainsi qu'à la fin de celle-ci, le contrat d'apprentissage de gestionnaire du commerce de détail peut être transformé en un contrat d'apprentissage d'assistant/e du commerce de détail.

SwissSkills

La participation au concours SwissSkills est prévue dans la langue régionale pour donner aux apprenants la possibilité de participer aux épreuves éliminatoires régionales et nationales, qui peuvent conduire aux Word Skills.



Cours interentreprises

Les Associations professionnelles organisent les 14 jours de cours interentreprises. Ils sont obligatoires et les notes sont reprises pour le calcul de la moyenne des examens finaux. Désormais, la connaissance générale de la branche a également été intégrée dans les cours interentreprises.

Évaluation par l'entreprise

Les prestations en entreprise de l'apprenti(e) dans les domaines des compétences professionnelles, compétences méthodologiques, sociales et personnelles sont évaluées à la fin de chaque semestre. L'entreprise formatrice transmet cette évaluation à l'Office de la formation professionnelle.

Evaluation par l'école

Branches	Forme	Note de position	Note de branche	
DCO A <i>DE 1 / DE 2 / DE 3 / DE 4 / DE 5 / DE 6</i>	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(5.0 + 4.5)	5	5
DCO B <i>DE 1 / DE 2</i>	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.0 + 4.5)	4.5	4.5
DCO C <i>DE 1 / DE 2 / DE 3</i>	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.5 + 5.0)	5	5
DCO D <i>DE 2 / DE 3 / DE 4</i>	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.0 + 4.5)	4.5	4.5
Culture générale	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.5 + 5.0)	5	5
Moyenne		23.0/5		5

- > Pour chaque domaine de compétences opérationnelles (DCO) traité en cours, conformément à l'art. 8 OrFo, une note de bulletin semestriel est attribuée. Il est recommandé d'effectuer au moins deux évaluations de compétences par DCO traité par semestre. La note de bulletin semestriel par DCO est la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des contrôles de compétence.
- > La moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, de la somme des notes de certificat semestriel par DCO donne la note de certificat semestriel pour l'enseignement des connaissances professionnelles.
- > Toutes les DCO sont pondérées de manière identique pour chaque semestre.

Mesures pédagogiques d'appui

En cas de difficultés scolaires majeures, la personne en formation peut participer à des mesures pédagogiques d'appui pour la/les branche/s concernée/s. Ces cours peuvent être suivis pendant la demi-journée sans école en première année ou en fin de journée de 17h à 18h30.

Recommandation aux parties contractantes

Sur la base des bilans précités, l'école professionnelle établit une appréciation globale et émet l'une des recommandations suivantes :

- > Poursuite de la formation professionnelle initiale, avec autorisation de suivre des cours facultatifs
- > Poursuite de la formation professionnelle initiale
- > Poursuite de la formation professionnelle avec fréquentation des mesures pédagogiques d'appui
- > Poursuite de la formation professionnelle initiale et prolongement de sa durée
- > Résiliation du contrat d'apprentissage et conclusion d'un contrat d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale de deux ans d'assistante/assistant du commerce de détail
- > Résiliation du contrat d'apprentissage

Évaluation des compétences de l'apprenti/e après 8-10 semaines (détection précoce des jeunes en difficultés de formation) et ensuite à la fin de la 1ère et de la 2ème année d'apprentissage.

Procédure de qualification

Formulaire de notes dès PQ 2025

Domaines de compétences opérationnelles (DCO)	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6	Note d'expérience PQual
a Gestion des relations avec les clients	Note semestrielle 0.5						
b Gestion et présentation des produits et prestations	Note semestrielle 0.5						
c Acquisition, intégration et développement des connaissances sur les produits et prestations	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	Note semestrielle 0.5	-	-	
d Interactions au sein de l'entreprise et dans la branche	Note semestrielle 0.5						
Ø DCO	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Culture générale (ECG)	Note semestrielle 0.5	-	0.5				

L'examen est réussi si la moyenne des domaines de qualification est égale ou supérieure à la note 4. Désormais, l'examen pratique en entreprise est une note éliminatoire.

Calcul de notes

- > Les notes d'expérience sont la moyenne des notes correspondantes des bulletins semestriels des trois années de formation et sont arrondies à des notes entières ou à des demi-notes (ordonnance sur la formation professionnelle, art. 34, al. 2).
- > Les notes de position de l'examen pratique, de l'évaluation par l'entreprise formatrice et de l'évaluation des cours interentreprises sont des notes entières ou des demi-notes.
- > Les notes de position des examens scolaires sont des notes entières ou des demi-notes.
- > Les notes des domaines de qualification sont les valeurs moyennes des positions correspondantes, partiellement pondérées, arrondies à des notes entières ou à des demi-notes.
- > La note globale est la moyenne des notes pondérées des domaines de qualification, arrondie à des notes entières ou à des demi-notes.

Certificat

La réussite des examens permet à la personne en formation d'obtenir le certificat de capacité (CFC), elle est autorisée à porter le titre légalement protégé de « gestionnaire du commerce de détail CFC ».



Perfectionnement professionnel

Après l'apprentissage, de nombreuses offres de formation continue sont proposées. La Formation du Commerce de Détail Suisse (www.bds-fcs.ch) renseigne sur les multiples possibilités de formation.

Notices

—

Ecole professionnelle commerciale EPC
Kaufmännische Berufsfachschule KBS

Derrière-les-Remparts 1a, 1700 Fribourg
T +41 26 305 25 26, www.fr.ch/epc

Etat mai 2023

6-1-2 GUI_GCD CFC_FR

—
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

